



Institut du Sacré-Cœur
Rue des Dominicains, 9
7000 Mons

Mons, le 15 octobre 2019

Chers parents,

En concertation avec la Direction, et dans un souci d'évaluer de manière plus raisonnée, l'équipe pédagogique « Langues modernes » a décidé de modifier légèrement la répartition des bulletins pour le cours de langues modernes.

Désormais, le bulletin de la Toussaint (remis cette année le 8 novembre) vous indiquera uniquement une appréciation sur le travail formatif réalisé.

Les points des interrogations à valeur certificative ou des évaluations de fin d'année apparaîtront lors des 3 périodes suivantes, selon la pondération indiquée (inchangée) :

- **Bulletin du 13 janvier** (toutes les évaluations à valeur certificative de septembre à décembre) : 20% pour le code contextualisé, 20% pour l'audition, 20% pour la lecture, 20% pour l'écrit et 20% pour l'oral (avec et sans interaction)
- **Bulletin du 30 avril** (toutes les évaluations depuis janvier) : selon la même pondération.
- **Bulletin de juin** (toutes les évaluations de fin avril à la session) : 25% pour les 4 compétences (pas de code)

Cette répartition nous permettra d'évaluer en fonction de la progression dans la matière, et non pas en fonction des dates de bulletins. En effet, certaines périodes étant plus courtes, elles ne permettent pas toujours d'évaluer sur plusieurs compétences et d'obtenir un pourcentage révélateur du travail de vos enfants. (Exemple : si exceptionnellement 1 seule compétence est testée, elle est ramenée sur 80% ...) A l'avenir, il y aura plus d'aisance à ce niveau.

Cela ne signifie évidemment pas une réduction du nombre de tests. La liberté reste à chacun des enseignants d'évaluer chaque compétence le nombre de fois qu'il le souhaite. Les points sont comptabilisés de la même façon qu'auparavant, mais sur une plus longue période.

Cette nouvelle répartition permettra aussi au professeur de décider des compétences qu'il teste pendant la session d'examens. En effet, il apparaît peu opportun d'évaluer pendant la session sur une matière et/ou une compétence qui aurait été évaluée 10 jours plus tôt en fin de chapitre.

Parce qu'un exemple vaut mieux qu'un discours ... voici une simulation de 1^{ère} période pour les évaluations à valeur certificative. Chaque professeur est libre de programmer le nombre d'interrogations qu'il souhaite.

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Répartition %
- une CA au cours du chapitre 1 - un test de code	- une CL en fin de chapitre 1 - une EE en fin de chapitre 1 - un test de code Si tout n'a pas été testé faute de temps, cela peut être fait après le congé, ce qui permet d'avoir quand même testé toutes compétences sur la période.	- une CA en fin de chapitre 2 - une CL en fin de chapitre 2 - une EE en fin de chapitre 2 - un test de code chapitre 2	Tout a été testé sur les chapitres 1 et 2 sauf l'expression orale. Seulement un oral est programmé en session. Si tout n'a pas été testé ou que le professeur le souhaite, il peut programmer une ou plusieurs compétence(s) écrite(s) en session.	2 CA → / 20 2 CL → / 20 2 EE → / 20 1 EO → / 20 3 tests code → / 20 Si les compétences écrites sont à nouveau testées en session, elles sont comptabilisées avec les autres pour obtenir chaque fois 20% du total.
		Bulletin 08/11 : appréciation travail formatif		Bulletin janvier : interrogations à valeur certificative en session et hors session + appréciation travail formatif

Nous vous demandons de **rester attentifs aux résultats obtenus tout au long de l'année.**

Le premier bulletin « certificatif » de langues n'arrivant qu'en janvier, il est **primordial** de vérifier les appréciations du travail formatif ainsi que les points des évaluations à valeur certificative. Tout se trouve dans le classeur des élèves.

Ces dispositions remplacent ce qui était expliqué dans les intentions pédagogiques par rapport aux évaluations.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.